

Collection «Études»

Juin 2025

Le parcours emploi compétence en Nouvelle-Aquitaine Prescriptions 2024

En bref



Le Dispositif

Les parcours emploi compétences ont pour objectif l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire, via un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.

Ce sont les prescripteurs du réseau pour l'emploi (France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi) qui réalisent un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi, qui peut éventuellement conduire à l'orientation en PEC.

Un parcours a une durée, en principe, de 12 mois et le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.



Il se caractérise par la mise en œuvre d'un triptyque accompagnement-emploi-formation :

■ *Un entretien tripartite lors de l'entrée en PEC est systématisé, fixant les engagements des parties pendant le contrat ;*

■ *Un suivi en cours de PEC ,*

■ *Ainsi que des entretiens de sortie sont organisés.*

Les engagements des employeurs concernent la mise en place de formations qualifiantes, ainsi que des modalités d'accompagnement relatives au développement des compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences s'inscrit dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui réunit les crédits des parcours emploi compétences, de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées.

Des parcours emplois compétences en baisse, des orientations ciblées

La circulaire « Fonds d'Inclusion dans l'Emploi » (FIE) de février 2024 a défini le volume physico-financier dévolu à la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les paramètres de prise en charge permettant de définir la programmation pour 2024. L'année a été marquée par de fortes tensions sur le budget 2024 consacré aux politiques de l'emploi qui ont conduit à des ajustements nécessaires tout au long de l'année 2024. Si une programmation initiale de 5 041 contrats PEC avait été déterminée pour l'année 2024, ce sont effectivement 4 558 PEC qui ont été réalisés en 2024.

La baisse du nombre de contrats programmés s'est ainsi poursuivie en 2024, affichant une baisse de plus de 42 % par rapport à la programmation de 7 920 contrats en 2023.

La circulaire proposait d'orienter les emplois aidés dans les secteurs marchand et non-marchand, de fortement insister sur les métiers des solidarités d'une part, et d'autre part sur les quartiers de la politique de la ville ou les bassins en transition : 25% des emplois aidés (PEC et CIE) au moins devaient bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et 15% des PEC (et CIE) aux habitants des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Quelles sont les caractéristiques des PEC ?

54 % des contrats sont des conventions initiales. Les personnes recrutées sont principalement des demandeurs d'emploi de longue durée (53,7%). La part des bénéficiaires de minimas sociaux est de 20,6 %.

7,2 % des contrats ont bénéficié à des habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville, et près de 40% pour des habitants en ZRR.

Entre 2024 et 2023, on constate une hausse du taux de prise en charge (de 42,4 % à 45,76%), et une quasi-stabilité de la durée moyenne des contrats qui passe de 8,5 à 8,4 mois.

Diminution continue des entrées en contrat PEC sur 2024 après 2023

La baisse des entrées en PEC constatée en 2023 (-25,8 % sur un an) se poursuit en 2024 (-26,8 %).

Entre 2023 et 2024, la part des Jeunes (moins de 26 ans) augmente de 0,2 pt, la part des entrants âgés de 26 à 49 ans, de 1,1 pt tandis que la part des personnes de 50 ans et plus diminue de 1,3 pt.

54,2 % des contrats sont des conventions initiales.

Les personnes recrutées sont principalement des demandeurs d'emploi de longue durée (54,3 %), des femmes (67,5 %).

La part des bénéficiaires de minimas sociaux est de 34,2 %.

Les associations représentent 44,7 % des employeurs et les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (33,3 %) ainsi que le secteur de l'administration publique (33,8 %) sont largement majoritaires.

Le taux de prise en charge (44,6 %) est conforme à l'arrêté préfectoral.

La durée moyenne des contrats passe de 8,5 à 8,3 mois.

La circulaire 2024 ayant préconisé une diminution de la durée moyenne des contrats (de 11 à 9,9) et de la fourchette basse de cette durée (de 9 à 6 mois), la part des contrats d'une durée de 0 à 6 mois augmente significativement (de 28,3 à 43,7 %) et la part des contrats de 7 à 12 mois n'est plus fortement majoritaire avec 56,3 % des entrées en PEC (- 15,3 pts sur un an).

Pour la quasi-totalité des contrats, une ou plusieurs actions de formation (93,0 %) et/ou d'accompagnement professionnel (100,0 %) des bénéficiaires sont envisagées à la signature du contrat.



1- CARACTÉRISTIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

	en %	
	2023	2024
Sexe		
Hommes	32,5	32,5
Femmes	67,5	67,5
Age		
Moins de 26 ans	23,6	23,8
De 26 à 49 ans	40,6	41,7
50 ans et plus	35,8	34,5
Niveau de formation		
Jusqu'au niveau BEP-CAP, sans diplôme autre que le Certificat d'Education Professionnelle (CEP)	31,0	32,9
Niveau CAP-BEP avec diplôme	26,2	24,6
Niveau Baccalauréat avec ou sans diplôme	23,9	23,4
Supérieur au Baccalauréat	19,0	19,1
Durée d'inscription à Pôle emploi avant l'embauche		
Non inscrits	8,9	10,0
Moins de 6 mois	20,9	21,0
De 6 à 11 mois	14,3	14,8
De 12 à 23 mois	22,6	22,1
24 mois et plus	33,3	32,2
DELD (12 mois et plus)	55,9	54,3
Personnes handicapées	20,9	22,5
Bénéficiaire d'un minimum social	30,9	34,2
Zone prioritaire		
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	7,0	6,2
Zones de revitalisation rurale (ZRR)	40,7	39,7

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

LES EMPLOYEURS RECOURANT AUX PEC	en %	
	2023	2024
Collectivités territoriales	26,0	28,9
Associations	50,0	44,7
Etablissements publics d'enseignement	6,8	4,4
Etablissements sanitaires publics	8,0	11,6
Autres établissements publics	8,4	9,4
Autres personnes morales	0,8	0,9

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ.....SUITE**LES SECTEURS D'ACTIVITÉS UTILISATEURS DE PEC**

	en %	
	2023	2024
Administration publique	29,7	33,8
Enseignement	14,3	11,4
Santé humaine et action sociale	34,0	33,3
Arts, spectacles et activités récréatives	7,9	6,8
Autres activités de services	10,5	10,1
Autres	3,7	4,6

3- LES MÉTIERS EXERCÉS PAR LES SALARIÉS ENTRÉS EN PEC

	en % *	
	2023	2024
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	5,5	5,8
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,1	0,1
Banque, assurance et immobilier	0,1	0,1
Commerce, vente et grande distribution	1,7	1,5
Communication, média et multimédia	1,2	1,2
Construction, bâtiment et travaux publics	0,2	0,3
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	17,9	17,1
<i>Animation d'activités de loisirs</i>	10,7	10,5
<i>Production culinaire</i>	5,8	5,4
Industrie	0,2	0,3
Installation et maintenance	10,0	8,6
<i>Entretien technique</i>	9,6	8,1
Santé	10,5	10,4
<i>Professionnels médico-techniques</i>	10,2	10,2
Services à la personne et à la collectivité	36,7	38,3
<i>Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle</i>	4,4	4,3
<i>Aide à la vie quotidienne</i>	10,7	10,1
<i>Formation initiale et continue (surveillant, ...)</i>	1,5	1,6
<i>Nettoyage et propreté industriels</i>	14,3	16,5
Spectacle	0,5	0,8
Support à l'entreprise	13,8	13,8
<i>Secrétariat et assistance</i>	12,7	12,9
Transports et logistique	1,8	1,8

Note : la nomenclature utilisée ici est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi.

* en pourcentage du total des entrées en PEC

Lecture : en 2021, 13,3 % des conventions de PEC ont été signées pour un poste lié à l'aide à la vie quotidienne

4- CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS		
	en %	
	2023	2024
Type de contrat (en %)		
CDD	95,7	95,7
CDI	4,3	4,3
Durée hebdomadaire de travail (en heures)	24,0	23,8
Temps partiel (moins de 35 heures) (en %)	67,8	70,4
20 heures ou moins	27,1	31,0
de 21 à 26 heures	22,3	23,6
de 27 à 34 heures	18,3	15,8
Temps complet (35 heures et plus)	32,2	29,6
Taux de prise en charge moyen de l'État	42,4	44,6
Durée moyenne du contrat (en mois) *	8,5	8,3
Part des durées de contrat (en %)		
De 0 à 6 mois	28,3	43,7
De 7 à 12 mois	71,7	56,3
Plus de 12 mois	0,0	0,0

* Durée moyenne de l'aide au contrat prévue lors de la signature de la convention initiale ou de reconduction.

5- TYPE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DÉCLARÉS PAR LES EMPLOYEURS

	en %	
	2023	2024
Action d'accompagnement social	5,3	6,0
Actions d'accompagnement professionnel	100,0	100,0
Remobilisation vers l'emploi	34,5	36,1
Aide à la prise de poste	61,1	61,5
Elaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation	35,9	35,6
Evaluation des capacités et des compétences	46,1	46,4
Aide à la recherche d'emploi	15,8	16,4
Autres	6,5	4,7
Actions de formation	90,8	93,0
Adaptation au poste de travail	53,5	52,2
Remise à niveau	10,4	10,3
Préqualification	3,0	3,3
Acquisition de nouvelles compétences	83,3	82,6
Formation qualifiante	14,4	12,9

Source : POP/IE/DREETS Nouvelle-Aquitaine ; ASP / DARES

Responsable éditorial :

Jean-Guillaume
BRETENOUX
Directeur régional

Coordination éditoriale

Olivier DUFOUR
ESE -Etudes Statistiques Evaluation

Rédaction

Benoit LUSSON
ESE -Etudes Statistiques Evaluation
Clémence TALAYA
Chargée de mission insertion
professionnelle

Maquettage :

Service Communication DREETS Nouvelle-Aquitaine

n° ISSN : 0231-6889

DREETS Nouvelle-Aquitaine
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex

drees-na.statistiques@drees.gouv.fr